

Comité des fêtes

Manifestations



Pays de la Lys

Le Pays de la Lys organise son

ARBRE DE NOËL

SAMEDI 13 DÉCEMBRE 2025

SALLE DES FÊTES
D' ENQUIN LEZ GUINEGATTE

9h30 babyfoot U6-7 U8-9

16h U 10-11 U 12-13 U14-15 U16-17

17h30

18h Démonstration de Freestyle avec Rémy COQUELLE !

Toute la journée : buvette et petite restauration

Ouvert à tous !

A gagner : Places de Lens, Maillots de Lens et PSG Entrées pour Dennlys Parc, Ballons de foot...

Présence du Père Noël !

Centre Communal d'Actions Sociales convie les ainés et leur conjoint qui le souhaitent au traditionnel goûter de Noël qui aura lieu le **samedi 13 décembre 2025 à la Salle des fêtes d'Enquin lez Guinegatte à partir de 14h30**.

ANIMEDIA



Tandem

Bulletin municipal N°96

Décembre 2025



Édito

Décomposition qui s'accompagne de son lot de violences, d'insécurité, doublées d'une situation mondiale très conflictuelle.

Dans ce contexte anxiogène, les collectivités locales premier échelon démocratique de proximité restent le maillon républicain indispensable à notre « bien vivre ensemble »,

Cela traduit bien que la meilleure courroie de transmission entre le citoyen et la République, restent les élus locaux. C'est leur proximité qui fait leur force et rend leur mandat utile aux yeux de la population.

Ils sont les hommes et les femmes à tout faire. Ils gèrent les finances municipales en maîtrisant leurs dépenses, font des choix d'investissements, s'occupent des écoles, du cadre de vie, de la voirie, des problèmes de voisinage, de l'environnement, de la santé, des activités festives, de la culture, du sport ou encore de la sécurité.

C'est à ces conditions qu'ils parviennent pour partie à neutraliser les dangers qui fragilisent le pouvoir démocratique.

Le mois de décembre voit arriver les fêtes de fin d'année, nous souhaitons donc à chacune et chacun d'entre vous de passer d'agréables moments en famille, avec vos proches et nous vous donnons rendez vous en 2026 !

Hervé Dupont

Maire d'Enquin lez Guinegatte

Mesdames, messieurs

L'année 2025 tire à sa fin dans un contexte national politique très incertain.

Des blocages politiques qui n'en finissent pas, une augmentation de la dette, une défiance démocratique, la France semble s'enfoncer dans une crise persistante dont l'issue est difficile à entrevoir.

Notre pays, notre beau pays, ne va pas bien. De quelques côtés qu'on se tourne, les difficultés s'accumulent et un malaise profond s'installe durablement dans la société française.

Depuis une dissolution malencontreuse et incomprise de l'assemblée nationale, la politique est à la ramasse, aliénée par une incapacité de nos grands élus à trouver des compromis et à pratiquer l'art du consensus.

Notre économie décline fortement, hypothéquée par une dette record et un déficit élevé, avec une croissance anémie.

Socialement, les mécontentements justifiés battent le pavé face notamment à une injustice fiscale.

Bref, nous assistons à ce que le romancier Michel Houellebecq appelle « la décomposition de la France ».

CCAS - Aînés



Les aînés ayant fait part de leur souhait de recevoir un colis de Noël en mars dernier sont priés de venir le retirer :

Pour les habitants d'Enquin lez Guinegatte : Le lundi 15 décembre de 14h30 à 16h30 **salle des fêtes d'Enquin lez Guinegatte**

Pour les habitants d'Enquin les Mines : Le mardi 16 décembre de 14h30 à 16h30 **salle des fêtes d'Enquin les Mines**



Le Centre Communal d'Actions Sociales convie les ainés et leur conjoint qui le souhaitent au traditionnel goûter de Noël qui aura lieu le **samedi 13 décembre 2025 à la Salle des fêtes d'Enquin lez Guinegatte à partir de 14h30**.

Enquin lez Guinegatte

Fermeture des mairies congés de fin d'année

Mercredi 24/12 Après-midi
Vendredi 26/12
Mercredi 31/12 Après-midi
Vendredi 02/01

mairie@enquinlezguinegatte.fr

www.enquinlezguinegatte.fr



Mairie Enquin

Les Echos du conseil



Réunion du 13 novembre 2025

Adhésions SIDEN SIAN

Rapporteur : Frédéric PICQUET

Le conseil municipal doit se prononcer sur l'adhésion de différentes communes situées dans l'Aisne et le Nord pour les compétences eau potable, assainissement collectif, gestion des eaux pluviales urbaines et défense extérieure contre l'incendie. **L'assemblée vote à l'unanimité ces nouvelles adhésions.**

Charte d'urbanisme commercial

Rapporteur : Frédéric PICQUET

La CAPSO a inscrit la prise en charge des loyers commerciaux à hauteur de 50% les deux premières années et 30% la troisième année conditionnée à la participation de la commune à hauteur de 15 à 30% les deux premières années et 0 à 20% la troisième année.

Sont éligibles les locaux commerciaux accueillant des activités de vente de biens aux particuliers justifiant d'une carence d'initiative privée (ex : si un garagiste souhaite louer un local mais qu'il existe déjà une offre sur la commune le dispositif ne peut pas s'appliquer).

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité de prendre en charge les loyers des locaux commerciaux répondant aux critères définis par la CAPSO à hauteur de : - 25% les deux premières années

-20% la troisième année

Dépenses au compte 623

Rapporteur : Fabien BUIRE

La comptabilité applicable pour la commune fixe l'utilisation du compte 623 pour les dépenses relatives aux fêtes et cérémonies. Du fait de la grande diversité de dépenses que génère cette activité, il revêt un caractère imprécis.

La collectivité doit pouvoir justifier auprès du Trésor Public de l'utilisation des fonds par délibération de principe détaillant les principales caractéristiques des dépenses à mandater au compte 623 « Publicité, publication, relations publiques ».

Le conseil municipal décide à l'unanimité de prendre en charge les dépenses liées à l'organisation du banquet des aînés, les frais liés à l'organisation des ducasses, les frais d'annonces et de publicité des marchés publics.

Aide à la destruction de nids de frelons asiatiques

Rapporteur : Martine NOEL BULOT

Le frelon asiatique, introduit accidentellement en France en 2004, s'est propagé à une vitesse fulgurante. Redoutable prédateur des abeilles, il déstabilise les écosystèmes tout en constituant un danger pour l'homme. Mais l'automne marque une période clé dans son cycle biologique.

Afin de lutter contre la prolifération du frelon asiatique, il existe deux moyens efficaces :

Le piégeage sélectif des reines fondatrices

La destruction ciblée des nids encore actifs

Le piégeage a cependant ses limites car les femelles se regroupent fin février début mars par petits paquets pour former un nid primaire, ensuite c'est la plus forte de toutes qui tue ses concurrentes et se met à pondre. Si on piège 5 femelles au printemps ou l'automne précédent, mais qu'il y en avait 10 au départ, il en restera 5 et le nid pourra se faire.

Afin d'inciter les particuliers à détruire les nids présents sur leur propriété, certaines collectivités mettent en place une participation financière.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide de prendre en charge le coût de la destruction d'un nid de frelon chez un particulier dans la limite de 110 € par an et par foyer sur présentation d'une facture acquittée indiquant le numéro de parcelle du lieu d'intervention et d'une photo du nid à détruire.

Un formulaire de demande est disponible en mairie.

La délibération n'est pas rétroactive.

Fabrication d'un piège à frelons :

<https://www.apiculture.net/blog/fabriquer-un-piege-a-frelon-artisanal-n503>

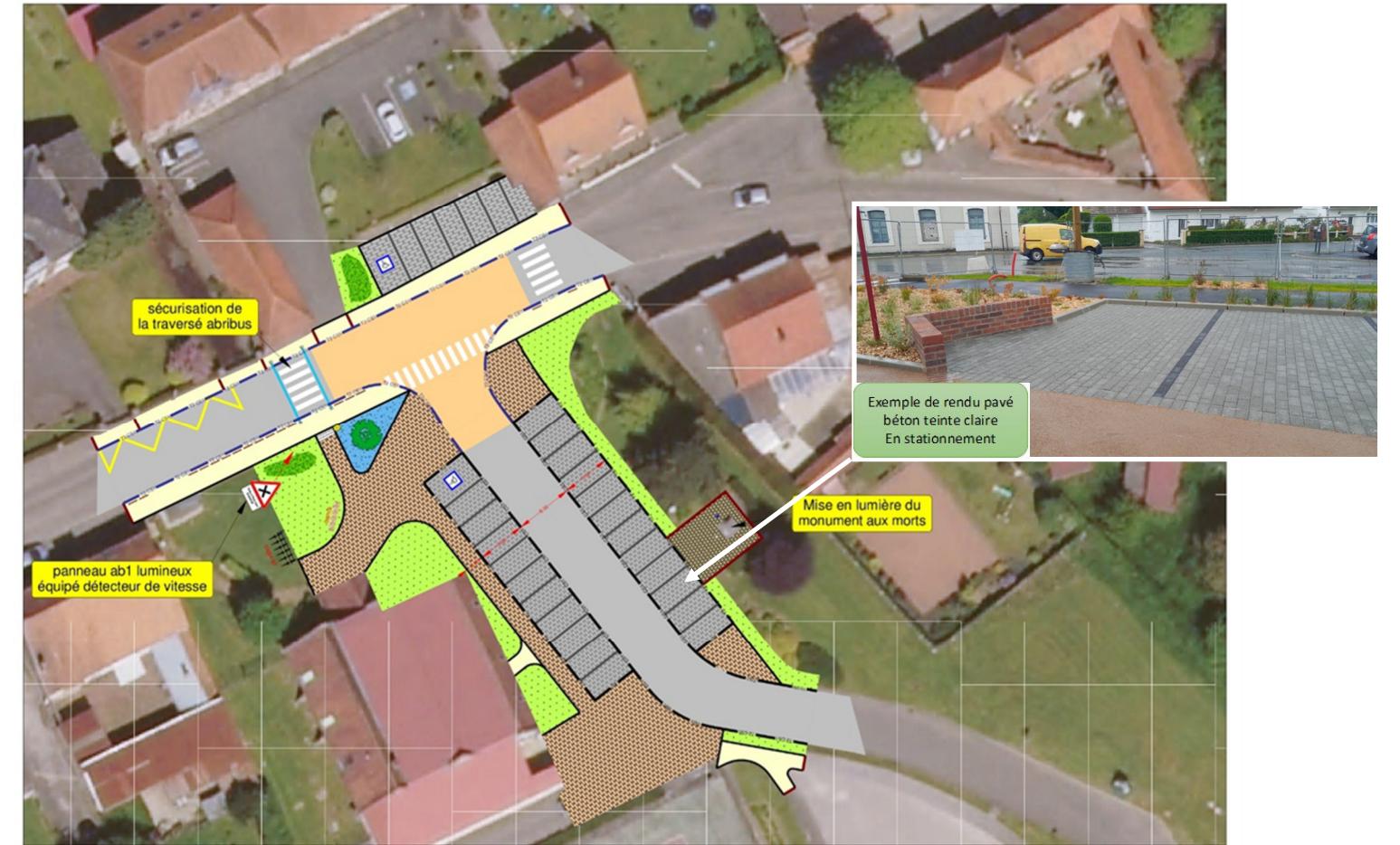
La commune a investi 6120 € dans une lame à neige.

Nous sommes parés à affronter les intempéries !



Projet d'aménagement Allée des Galibots-Place

Rapporteur : Hervé DUPONT



OBJECTIFS

Requalification et identité de l'Allée des Galibots

- Allée de centralité (1 seule voie d'accès), assurant une continuité urbaine cohérente entre les équipements publics, les écoles, les commerces et les zones résidentielles,
- Requalification de la bordure dans le carrefour pour identifier sans ambiguïté une rue à part entière dans le carrefour,
- Harmonisation des abords et des revêtements pour offrir une image homogène, qualitative et pleinement intégrée au cœur de village.

Sécurité et mobilité :

- Llisibilité renforcée du carrefour et des cheminements piétons,
- Sécurisation des écoliers et usagers quotidiens,
- Éclairage intelligent et dispositifs visuels à LED pour prévenir les accidents.

Environnementales – Gestion durable des eaux pluviales :

- Réduction significative du ruissellement grâce aux revêtements perméables,
- Meilleure infiltration des eaux et recharge naturelle des nappes,
- Diminution de la température de surface en période estivale (matériaux clairs),
- Contribution directe à la neutralité carbone locale via des matériaux durables.

Socio-économiques et esthétiques :

- Valorisation du centre-bourg et renforcement de l'attractivité communale,
- Création d'un espace public apaisé, et intergénérationnel.

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses	Montant H.T.	Ressources	Montant H.T.
Travaux			
Travaux estimés	286 000,00 €	DETR (Etat)	50 369,96 €
Autres			
		FARDA (Département)	60 000,00 €
Frais de levée topographique	2 160,00 €	Amende de police	15 000,00 €
Frais de passage caméra	1 000,00 €		
Frais de Maîtrise d'Œuvre, encore à contractualiser	22 400,00 €		
Sous-total	125 369,96 €		
- Fonds propre	186 190,04 €		
- Emprunts	-		
Sous-total	186 190,04 €		
TOTAL base éligible	311 560,00 €	Total des ressources	311 560,00 €

Après présentation du projet le conseil municipal décide de formuler auprès de l'Etat une demande de financement au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires ruraux et auprès du Département au titre du Fonds d'aide départemental en faveur des territoires ruraux et au titre des amendes de police pour un montant total de 125 369,96 €.